

Octobre 2025

# Outil pour examiner le bien-fondé de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB

---

## Table des matières

Introduction	2
Comment les pays doivent-ils utiliser cet outil ?	4
Section 1 – Renforcer les marchés de capitaux en éclairant la prise de décision des investisseurs concernant l'allocation de capital	5
Section 2 – Améliorer le rapport coûts-efficacité pour les entreprises ; et	7
Section 3 – Permettre aux pays d'accéder à d'autres avantages résultant de l'utilisation du référentiel mondial d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité, le cas échéant	9
Section 4 – Consignation des aboutissants justifiant l'adoption des normes	11
Annexe – Références	12

---

## Introduction

Les Lignes générales du programme de mise en œuvre réglementaire ([Regulatory Implementation Programme Outline](#)) de la Fondation IFRS® (la Fondation) présentent les quatre étapes qu'un pays est susceptible de suivre lorsqu'il envisage d'adopter ou d'utiliser autrement les normes de l'ISSB™ :

- première étape : se familiariser avec les normes de l'ISSB ;
- deuxième étape : évaluer l'opportunité d'adopter les normes et prendre en compte le degré de préparation du pays ;
- troisième étape : élaborer une feuille de route pour l'adoption des normes ; et
- quatrième étape : mettre en œuvre la feuille de route.

Concernant la deuxième étape, il est essentiel pour un pays d'élaborer une argumentation claire afin de mieux orienter ses activités et ses décisions et d'obtenir le soutien des acteurs du marché. En effet, un projet d'adoption des normes clairement justifié permet aux pays d'obtenir plus de soutien de la part des participants au marché pour élaborer la feuille de route et clarifier des détails, tels que le périmètre des entreprises tenues ou autorisées à appliquer les normes de l'ISSB et les autorités réglementaires qui doivent être impliquées dans le processus d'adoption.

La décision d'adopter ou d'utiliser les normes de l'ISSB est une décision souveraine (voir la Section 1.1 du Premier guide à l'intention des pays pour l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSBI ([Inaugural Jurisdictional Guide for the adoption or other use of ISSB Standards](#) (*le Guide à l'intention des pays*)). Chaque pays prend cette décision en fonction de ses propres circonstances, de sa situation de départ et de son degré de préparation. Un pays prend de nombreux facteurs en compte pour prendre cette décision ; par exemple, le développement de son économie, de son marché de capitaux ou de son système financier, le degré de son interaction économique ou financière avec d'autres pays, et ses autres politiques ou engagements pertinents en matière de durabilité. En évaluant l'opportunité d'adopter ou d'utiliser autrement les normes de l'ISSB, un pays peut également être amené à considérer d'autres caractéristiques complémentaires, interdépendantes ou habilitantes de l'architecture financière afin de tirer pleinement parti des avantages ou de l'adoption des normes de l'ISSB. Par exemple, le pays pourrait avoir besoin de renforcer les capacités des entités qui préparent les informations ainsi que les capacités disponibles au sein de l'écosystème de données existant pour mettre en œuvre avec succès les mesures convenues.

Les normes de l'ISSB définissent les obligations d'information financières liées à la durabilité afin de répondre aux besoins d'information des principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général. Les normes de l'ISSB soutiennent la publication d'informations cohérentes et comparables afin d'aider les investisseurs à comprendre et à réagir aux possibilités et risques liés à la durabilité, ainsi qu'aux stratégies, pratiques et gestion des risques des entreprises en matière de durabilité. Le *Guide à l'intention des pays* met l'accent sur le fonctionnement et le développement des marchés de capitaux afin d'améliorer la qualité des informations mises à la disposition des investisseurs. Les décideurs politiques et les autorités de réglementation dialogueront avec les parties prenantes de nombreux secteurs pour déterminer la logique de la politique à mettre en place.

L'*Outil de raisonnement à l'intention des pays* accompagne le *Guide pour examiner le bien-fondé de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB* (*Guide de raisonnement à l'intention des pays*), qui fournit une analyse détaillée des différents raisonnements suivis par les pays dans leurs manuels de politique, leurs feuilles de route et documents de consultation élaborés aux fins d'une prochaine adoption des normes, ainsi que par les organisations internationales dans leurs directives et orientations. La Fondation a organisé une table ronde en mars 2025 pour discuter de ces résultats et recueillir des informations supplémentaires auprès d'un groupe de partenaires participant à la mise en œuvre des normes, dont l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), des banques de développement multilatérales, des agences de développement, des organismes comptables et des cabinets de services professionnels. Ensemble, le *Guide de raisonnement à l'intention des pays* et l'*Outil de raisonnement à l'intention des pays* sont conçus pour aider les pays à élaborer une argumentation complète justifiant l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB.

Le *Guide de raisonnement à l'intention des pays* a révélé trois domaines principaux dans lesquels l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB présente des avantages pour les pays :

- renforcer les marchés de capitaux en permettant une prise de décisions d'investissement éclairée pour l'allocation de capital ;
- améliorer le rapport coûts-efficacité pour les entreprises ; et
- permettre aux pays d'accéder à d'autres avantages résultant de l'utilisation du référentiel mondial d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité, le cas échéant.

**Schéma 1 – Domaines couramment cités comme bénéficiant de l’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB**



Cet outil s’appuie sur les justifications présentées dans le *Guide de raisonnement à l’intention des pays* pour aider les pays à identifier les questions à examiner et les points de décision importants associés à chacun de ces domaines. Il a pour objectif d’analyser systématiquement chaque domaine susceptible de bénéficier de l’adoption des normes afin de déterminer un ancrage politique clair aux fins des décisions à prendre, prévues par la feuille de route.

L’*Outil de raisonnement à l’intention des pays* est conçu pour être utilisé en complément de l’Outil d’élaboration de la feuille de route à l’intention des pays ([Jurisdictional Roadmap Development Tool](#)) et de l’Outil d’évaluation du degré de préparation des pays ([Jurisdictional Readiness Assessment Tool](#)) de la Fondation, chacun de ces documents ayant une forme et une structure cohérentes. Un pays peut utiliser l’*Outil de raisonnement à l’intention des pays* pour élaborer un raisonnement clair justifiant

l’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB. Ce raisonnement sera à la base de nombreuses décisions ultérieures prises par le pays pour déterminer sa feuille de route en matière d’adoption, notamment en ce qui concerne le processus réglementaire, le champ d’application des entreprises déclarantes concernées et les obligations d’information spécifiques incluses. En outre, un pays peut équilibrer les considérations justifiant l’adoption des normes et celles relatives au degré de préparation des entités qui rédigent les informations et de l’écosystème de données au regard des informations financières de haute qualité à fournir en lien avec la durabilité, comme expliqué dans l’*Outil d’évaluation du degré de préparation des pays*. Ensemble, ces outils aident le pays à élaborer une feuille de route complète pour l’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB, fondée sur une justification solide et spécifique à sa situation.

---

## Comment les pays doivent-ils utiliser cet outil ?

L'*Outil de raisonnement à l'intention des pays* est conçu pour guider les pays dans un processus structuré d'examen du bien-fondé de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB, en tenant compte des trois domaines bénéficiant de divers avantages.

Il est recommandé aux autorités compétentes d'un pays de s'atteler en premier aux tableaux 1 à 3, en particulier aux « questions à examiner » et aux sujets relevant des « points de décision ». Les points de décision permettent au pays de décomposer les décisions stratégiques en considérations exploitables. Ces considérations et points de décision facilitent l'examen complet par le pays de chacun des principaux domaines bénéficiant de l'adoption des normes. Les conclusions combinées de l'examen de chaque domaine bénéficiant de l'adoption des normes justifient de manière globale et convaincante l'adoption ou l'utilisation des normes de l'ISSB, qui inclut les points de vue de nombreuses parties prenantes au sein des différents pays.

Après avoir systématiquement étudié les « questions à examiner » et les « points de décision », les pays sont invités à consigner les avantages visés les plus significatifs. Ces avantages peuvent lui servir de point d'ancrage à l'articulation future de son raisonnement dans le processus d'élaboration de la feuille de route. Le tableau 4 fournit une liste de vérification permettant au pays d'identifier ses justifications principales et secondaires à partir des principaux domaines bénéficiant de l'adoption des normes, ainsi que les trois à cinq avantages visés les plus significatifs parmi les éléments détaillés au sein des domaines en question.

L'*Outil de raisonnement à l'intention des pays* n'a pas de valeur prescriptive et les pays peuvent y revenir à n'importe quel stade de la planification. Le raisonnement suivi par un pays devrait sous-tendre les décisions stratégiques ultérieures liées à l'élaboration de la feuille de route et à l'évaluation du degré de préparation.

## Section 1 – Renforcer les marchés de capitaux en éclairant la prise de décision des investisseurs en matière d'allocation de capital

La publication d'informations conformément aux normes de l'ISSB améliore la fiabilité, la cohérence et la comparabilité des informations importantes sur les possibilités et les risques liés à la durabilité pour les investisseurs, les créanciers, les prêteurs et les autres utilisateurs des rapports financiers à usage général. Le renforcement de la transparence permet aux investisseurs d'évaluer et de chiffrer plus précisément les effets des possibilités et des risques liés à la durabilité sur les perspectives d'une entreprise, ce qui les aide à prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement et d'allocation de capital.

Des décisions plus éclairées contribuent, à leur tour, au développement des marchés de capitaux d'un pays en facilitant l'accès au capital, en réduisant le coût du capital et en encourageant les investissements directs étrangers. L'amélioration de la transparence renforce également l'intégrité du marché, la confiance des participants au marché et contribue à la protection des investisseurs, tout en atténuant le greenwashing, pratique à travers laquelle une entreprise donne une image faussement écologique de ses produits et services aux parties prenantes. L'ensemble de ces avantages contribue à renforcer la résilience du système financier.

**Tableau 1 – Domaine bénéficiant de l'adoption des normes : renforcer les marchés de capitaux en éclairant la prise de décision des investisseurs concernant l'allocation de capital**

Questions à examiner	Points de décision
<p>(a) Déterminer si plus de transparence dans la publication des possibilités et des risques liés à la durabilité aux fins d'une aide à la prise de décisions d'investissement grâce à une évaluation et un chiffrage des possibilités et des risques plus précis constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Les normes de l'ISSB visent à fournir des informations liées à la durabilité qui répondent aux besoins d'information des principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général.</p> <p>REMARQUE : Selon les Objectifs et principes en matière de réglementation des valeurs mobilières (<i>Objectives and Principles of Securities Regulation</i>) de l'OICV, grâce à la communication complète des informations importantes pour les décisions des investisseurs, ces derniers sont mieux à même d'évaluer les risques et les rendements potentiels de leurs investissements et, par conséquent, de protéger leurs propres intérêts (Principe 16).<sup>1,2</sup></p>	<p>(i) Existe-t-il des preuves attestant de la demande d'informations fiables, cohérentes et comparables sur les possibilités et les risques liés à la durabilité de la part des investisseurs et des autres acteurs des marchés financiers eu égard aux entités ayant des obligations d'information ?</p> <p>(ii) Dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribuerait-elle à fournir des informations complètes, exactes et opportunes qui soient importantes pour les investisseurs (conformément au Principe 16 de l'OICV) et qui éclairent les décisions des investisseurs en matière d'allocation de capital ?</p> <p>(iii) Dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribue-t-elle à faciliter la compréhension par les investisseurs de la stratégie d'une entité en matière de gestion des possibilités et risques liés à la durabilité, ainsi que de son profil de risque global et de ses processus de gestion des risques ?</p>
	<i>suite ...</i>

1 Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), *Objectives and Principles of Securities Regulation*, IOSCO, 2017, <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/ioscospd561.pdf>.

2 Comme indiqué dans la méthodologie d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs et principes de l'OICV en matière de réglementation des valeurs mobilières (*Methodology for Assessing Implementation of the IOSCO Objectives and Principles of Securities Regulation*), le Principe 16 de l'OICV exige la prise en compte de l'adéquation, de l'exactitude et du caractère opportun des informations financières et non financières, ainsi que de la communication des risques qui sont importants pour les décisions des investisseurs.

... suite

Questions à examiner	Points de décision
<p>(b) Déterminer si le développement et la croissance des marchés de capitaux d'un pays, par exemple en augmentant la participation, en facilitant l'accès au capital, en abaissant le coût du capital et en encourageant les investissements directs étrangers, représente un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Le profil du marché de capitaux d'un pays détermine l'ampleur, la nature et la rapidité des avantages qu'il peut tirer de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB. Les éléments susceptibles d'être pris en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• évaluer la taille et l'état de développement du marché ;</li><li>• évaluer le profil de participation au marché de capitaux national, par exemple, la participation internationale et la dépendance à l'égard des flux de capitaux internationaux, en particulier en provenance d'autres pays ou régions qui adoptent ou utilisent les normes de l'ISSB ;</li><li>• évaluer les besoins et les attentes en ce qui concerne l'adhésion aux normes mondiales ; et</li><li>• évaluer le profil des sociétés cotées et des autres entités ayant des obligations d'information, par exemple, leur nombre, leur taille, leur complexité et leur composition par secteur d'activité.</li></ul> <p>REMARQUE : Des caractéristiques complémentaires, interdépendantes ou habilitantes de l'architecture financière et réglementaire, par exemple, des marchés ouverts et transparents et une gouvernance d'entreprise solide pourraient devoir être mises en place ou introduites avant d'envisager l'introduction des normes de l'ISSB.</p>	<p>(i) Dans quelle mesure la fourniture d'informations complètes, exactes et significatives, conformément aux normes de l'ISSB, favoriserait-elle le développement et l'efficacité des marchés de capitaux d'un pays ? En particulier, l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB peut-elle permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o d'améliorer l'accès des entreprises nationales au capital, d'augmenter le nombre de participants au marché et d'attirer les capitaux étrangers ?</li><li>o de réduire le coût du capital ?</li><li>o d'accroître la participation et l'investissement sur les marchés de capitaux d'un pays, y compris par des investisseurs mondiaux et des partenaires de développement ?</li><li>o d'accéder à d'autres avantages liés au développement des marchés de capitaux ?</li></ul> <p>(ii) Quelles caractéristiques complémentaires, interdépendantes ou habilitantes de l'architecture financière, par exemple, des marchés ouverts et transparents et une gouvernance d'entreprise solide – doivent être mises en place pour permettre aux entreprises de concrétiser pleinement les avantages de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB ?</p> <p>(iii) Si aucune des caractéristiques identifiées au point (ii) n'est en place, quelles autres mesures devraient être introduites avant ou pendant l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB ?</p>
<p>(c) Déterminer si l'atténuation du greenwashing aux fins de l'amélioration de la confiance de la protection des investisseurs représente un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Le risque de greenwashing, qui consiste en la possibilité pour une entreprise de donner une image fautive de son impact environnemental, souvent sur la base d'informations vagues ou incomplètes, est souvent accru par la faiblesse de l'architecture de l'information sur le changement climatique.<sup>3</sup> Il est possible de remédier à cette faiblesse en publiant des informations conformément aux normes de l'ISSB.</p>	<p>(i) Si le greenwashing est une préoccupation, dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribuerait-elle à améliorer la confiance et à favoriser la protection des investisseurs en atténuant le greenwashing ?</p>
<p>(d) Déterminer si la volonté de renforcer la résilience du système financier du pays en améliorant l'accès des acteurs du marché à des données fiables sur les risques liés aux changements climatiques et les autres risques liés à la durabilité constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Comme l'a observé le Conseil de stabilité financière : « la capacité à gérer les risques [liés aux changements climatiques] dépend de données fiables provenant de diverses sources, notamment de sources scientifiques et officielles, ainsi que des informations fournies par les entreprises. »<sup>4</sup></p>	<p>(i) Dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribuerait-elle à produire des informations et des données financières liées à la durabilité qui permettraient aux acteurs du marché de gérer les risques plus efficacement et qui contribueraient à la résilience du système financier ?</p>

3 Fonds monétaire international (FMI), *Global Financial Stability Report : Financial and Climate Policies for a High-Interest-Rate Era*, FMI, 2023, page 80.

4 Conseil de stabilité financière (CSF), *FSB Roadmap for Addressing Climate-Related Financial Risks*, FSB, 2021, page 1.

## Section 2— Améliorer le rapport coûts-efficacité pour les entreprises

L'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB comme référentiel mondial peut être bénéfique pour les entreprises en termes de rapport coûts-efficacité. En définissant des obligations d'information, les normes de l'ISSB facilitent l'uniformisation des informations à fournir, évitent la fragmentation des approches réglementaires et réduisent la charge de travail et les coûts liés à la mise en conformité. Lorsqu'une masse critique d'entreprises commencera à publier des informations conformes à ce référentiel mondial, les entreprises qui adoptent ou utilisent les normes de l'ISSB auront accès à un écosystème de données plus complet et mieux développé.

Elles auront également accès au matériel et aux ressources pédagogiques de la Fondation IFRS pour les aider à rédiger leurs rapports. L'adoption des normes de l'ISSB comme référentiel mondial pour la communication d'informations financières liées à la durabilité aide également les pays à aligner leurs rapports sur ceux de leurs homologues. Grâce à cet alignement, les entreprises peuvent développer des systèmes de données et des processus internes plus efficaces pour rendre compte des possibilités et risques liés à la durabilité. Ces avantages pourraient être particulièrement significatifs pour les entreprises ayant des activités transfrontalières ou disposant de plusieurs filiales.

**Tableau 2 – Domaine bénéficiant de l'adoption des normes : « Améliorer le rapport coûts-efficacité pour les émetteurs »**

Questions à examiner	Points de décision
<p>(a) Déterminer si le fait de viser un meilleur rapport coûts-efficacité pour les entreprises en uniformisant les obligations d'information et, en réduisant, en retour, la charge de travail et les coûts liés à la mise en conformité, constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : L'OICV a observé que « les entreprises publient leurs informations de manière sélective en fonction de plusieurs normes et cadres [de durabilité] différents ». <sup>5</sup> L'une des conséquences étant qu'il est probablement coûteux et fastidieux de travailler avec une grande diversité de cadres ; en particulier s'ils ne sont être soutenus de manière adéquate par un écosystème de données et d'informations approfondies. Comme l'a noté l'OICV : « l'existence d'un référentiel de normes d'information contribuerait à réduire ... la fragmentation du marché. »</p> <p>REMARQUE : L'introduction d'obligations d'information sur la durabilité renvoyant à des normes de durabilité liées aux normes de préparation des états financiers et reposant sur des fondements conceptuels communs peut permettre de gagner en efficacité.</p> <p>REMARQUE : Un vaste écosystème de données devrait voir le jour lorsqu'un nombre critique de pays aura adopté les normes de l'ISSB et que les partenaires de la chaîne de valeur des entreprises, les fournisseurs de données et de notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et d'autres acteurs s'uniront autour d'un même ensemble d'informations.</p>	<p>(i) Si le pays utilise les normes comptables IFRS, dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB conduirait-elle à une plus grande efficacité ?</p> <p>(ii) Dans quelle mesure les entreprises utilisent-elles actuellement différents cadres de communication volontaire ?</p> <p>(iii) Si les entreprises publient actuellement des rapports en utilisant différents cadres de communication volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les entreprises ont-elles fait état d'une demande de clarté concernant les obligations d'information ?</li> <li>○ l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribuerait-elle à réduire la confusion et à uniformiser les pratiques ?</li> </ul>

*suite ...*

<sup>5</sup> OICV, [Report on Sustainability-related Issuer Disclosures](#), IOSCO, 2021, page 3.

... suite

Questions à examiner	Points de décision
<p data-bbox="124 472 778 533">(b) Déterminer si le fait de faciliter l'uniformisation des obligations d'information entre les pays constitue un objectif clé.</p> <p data-bbox="124 555 783 808">REMARQUE : La fragmentation réglementaire engendre des coûts et des inefficacités sur les marchés de capitaux, y compris pour les entreprises déclarantes. Ces coûts pourraient être plus élevés et ces inefficacités plus répandues lorsque les entreprises assujetties sont soumises à des obligations d'information dans d'autres pays, par exemple parce qu'elles exercent d'importantes activités à l'étranger, qu'elles sont cotées sur plusieurs marchés ou qu'elles ont des filiales déclarantes dans d'autres pays. La décision d'un pays sera donc éclairée par une analyse du profil des sociétés cotées et des autres entités ayant des obligations d'information.</p> <p data-bbox="124 824 759 976">REMARQUE : L'alignement sur le référentiel mondial peut faire office de « passeport mondial », facilitant ainsi les décisions positives en matière d'« équivalence réglementaire » et contribuant à réduire la duplication des informations fournies pour les entreprises qui sont soumises à des obligations d'information de plusieurs types.</p>	<p data-bbox="817 472 1469 636">(i) Si les sociétés cotées et les autres entités ayant des obligations d'information sont soumises à des obligations d'information liées à la durabilité ou à des demandes d'information dans d'autres pays, dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB contribuerait-elle à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts en :</p> <ul data-bbox="865 651 1469 1043" style="list-style-type: none"><li data-bbox="865 651 1469 712">○ uniformisant les obligations d'information sur celles d'autres pays concernés ?</li><li data-bbox="865 719 1469 801">○ facilitant la consolidation des informations pour les entreprises du groupe qui utilisent le même cadre de référence ?</li><li data-bbox="865 808 1469 846">○ limitant les obligations d'information contradictoires ?</li><li data-bbox="865 853 1469 976">○ assurant l'interopérabilité des informations fournies avec celles liées à la durabilité de manière à répondre aux besoins d'information de parties prenantes au sens large (en sus des investisseurs) ?</li><li data-bbox="865 983 1469 1043">○ facilitant les décisions en rapport à la notion de passeport, d'équivalence ou de reconnaissance mutuelle ?</li></ul> <p data-bbox="817 1055 1469 1167">(ii) Dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes ISSB encouragerait-elle un développement plus poussé de l'écosystème de données ou un regroupement autour d'un ensemble d'informations unique ?</p> <p data-bbox="817 1178 1469 1379">(iii) Dans quelle mesure un alignement plus étroit des obligations d'information liée à la durabilité et des demandes d'information sur celles d'autres pays pourrait-il mieux bénéficier aux sociétés cotées et autres entreprises ayant des obligations d'information en leur offrant un plus large éventail de données, de services analytiques et professionnels, ainsi que du matériel didactique et d'autres ressources de la Fondation ?</p> <p data-bbox="817 1391 1469 1574">(iv) Un alignement plus étroit des obligations d'information liées à la durabilité et des demandes d'informations sur celles d'autres pays permettrait-il d'améliorer la gestion interne des possibilités et des risques liés à la durabilité, d'améliorer la qualité des informations fournies et de réaliser des gains d'efficacité ?</p>

## Section 3— Permettre aux pays d’accéder à d’autres avantages résultant de l’utilisation du référentiel mondial d’informations financières à fournir en lien avec la durabilité, le cas échéant

Le troisième domaine bénéficiant de l’adoption des normes réside dans la possibilité d’utiliser le référentiel mondial pour appuyer certaines applications des normes ayant des effets autres que celui d’informer directement les investisseurs et les autres utilisateurs de rapports financiers à usage général dans le cadre de leurs décisions d’investissement. En fournissant des données de haute qualité, fiables et comparables, la publication d’informations en lien avec la durabilité cohérentes peut contribuer à améliorer l’architecture des marchés financiers, y compris celle de la finance durable, en particulier dans les MEED.

Les normes de l’ISSB sont conçues pour fournir des aboutissants politiquement neutres. Cependant, le référentiel mondial d’informations financières à fournir en lien avec la durabilité peut améliorer l’accès des pays aux marchés de capitaux étrangers, renforcer leur compétitivité et leur attrait commercial dans les chaînes de valeur mondiales et les intégrer plus profondément dans le système économique et financier mondial. Une communication uniformisée conformément aux normes de l’ISSB peut faciliter le commerce transfrontalier des entreprises et les mécanismes de passeport.

Les pays peuvent également choisir de s’appuyer sur le référentiel mondial d’informations financières à fournir en lien avec la durabilité dans le cadre de leurs propres lois et réglementations, ce qui leur permet d’atteindre leurs propres objectifs en matière d’informations à fournir, par exemple, des informations financières liées à la durabilité associées à des objectifs de politique publique, tout en continuant à profiter des avantages du référentiel mondial. Cette approche permet aux entreprises de communiquer des informations supplémentaires, pour autant que celles-ci ne masquent pas les informations significatives requises par les normes de l’ISSB. Enfin, les pays peuvent également adopter ou utiliser autrement les normes ISSB dans le cadre d’un ensemble de mesures visant à soutenir d’autres objectifs politiques nationaux et internationaux, tels que la croissance et le développement durables et des objectifs plus larges liés aux changements climatiques.

**Tableau 3 – Domaine bénéficiant de l’adoption des normes : « permettre aux pays d’accéder à d’autres avantages résultant de l’utilisation du référentiel mondial d’informations financières à fournir en lien avec la durabilité, le cas échéant »**

Questions à examiner	Points de décision
<p>(a) Déterminer si le renforcement de l’architecture des marchés financiers, y compris l’architecture de la finance durable, constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Les normes de l’ISSB peuvent être considérées comme complémentaires et interdépendantes d’autres mesures réglementaires destinées à soutenir le fonctionnement des marchés de capitaux du fait qu’elles apportent plus de transparence et de prévisibilité aux participants au marché.</p> <p>REMARQUE : Le Fonds monétaire international souligne le rôle des informations financières dans l’architecture plus large de l’information en lien avec les changements climatiques, en mettant en évidence les interconnexions avec d’autres éléments essentiels, notamment des données cohérentes et de haute qualité et des taxonomies sur le financement climatique.<sup>6</sup> L’OICV reconnaît également le rôle des informations fournies par les entreprises dans l’écosystème plus large de la finance durable.</p>	<p>(i) L’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB pourrait-elle faire partie d’un ensemble complémentaire de mesures réglementaires et politiques visant à développer l’architecture des marchés financiers ?</p> <p>(ii) Si la réponse au point (i) est positive, quelles autres mesures réglementaires et politiques le pays a-t-il envisagées et comment celles-ci pourraient-elles être mieux étayées par des informations plus développées, comparables et de haute qualité sur la durabilité, par exemple, des notations de crédit plus précises qui renforcent le fonctionnement du marché de capitaux et la confiance du marché ?</p> <p>(iii) L’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB pourrait-elle faire partie d’un ensemble complémentaire de mesures réglementaires et politiques visant à développer l’architecture de la finance durable ?</p> <p>(iv) Si la réponse au point (iii) est positive, quelles autres mesures réglementaires et politiques le pays a-t-il envisagées et comment celles-ci pourraient-elles être mieux étayées par des informations plus développées, comparables et de haute qualité en matière de durabilité, par exemple, en permettant la création de produits et d’instruments liés à la durabilité qui favorisent la croissance des marchés de capitaux ?</p>

*suite ...*

6 C Ferreira, D L Rozumek, R Singh, F Suntheim, *Strengthening the Climate Information Architecture*, FMI, 2021.

... suite

Questions à examiner	Points de décision
<p>(b) Déterminer si le fait de s'appuyer sur le référentiel mondial pour atteindre d'autres objectifs en matière de publication d'informations, tout en profitant des avantages du référentiel mondial, constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : En fonction de leur situation, certains pays pourraient décider d'introduire des obligations d'information supplémentaires liées à la durabilité pour répondre à des exigences spécifiques propres ou aux besoins de parties prenantes autres que les investisseurs. L'introduction d'obligations d'information supplémentaires peut donner lieu à l'établissement de cadres nationaux qui produisent des aboutissants fonctionnellement alignés sur les normes de l'ISSB, pour autant que ces obligations d'information supplémentaires ne masquent pas les informations requises par les normes de l'ISSB (voir le paragraphe 50 de l'Outil d'élaboration de la feuille de route à l'intention des pays (<a href="#">Jurisdictional Roadmap Development Tool</a>)).</p>	
<p>(c) Déterminer si le renforcement de l'accès aux capitaux étrangers et de la compétitivité au sein du commerce mondial tout au long de la chaîne d'approvisionnement constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Voir le paragraphe 50 de l'Outil d'élaboration de la feuille de route à l'intention des pays (<a href="#">Jurisdictional Roadmap Development Tool</a>). Un pays appuiera sa décision d'adopter les normes après avoir mené une analyse du financement, de la structure de propriété et de l'actionnariat des entreprises nationales, ainsi que sur les profils de la chaîne de valeur internationale.</p>	<p>(i) Compte tenu du financement, de la structure de propriété et de l'actionnariat des entreprises nationales, ainsi que de leur profil de chaîne de valeur internationale, dans quelle mesure l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB soutiendrait-elle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ l'accès des entreprises aux chaînes de valeur internationales ?</li><li>○ la cotation des entreprises sur les marchés de capitaux étrangers ?</li></ul>
<p>(d) Déterminer si l'exploitation du référentiel mondial pour servir d'autres objectifs politiques nationaux et internationaux constitue un objectif clé.</p> <p>REMARQUE : Dans les pays où les questions liées aux changements climatiques et à la durabilité représentent des moteurs importants de la valeur économique ou de la politique gouvernementale (par exemple, lorsque des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques fréquents), il pourrait être utile d'alimenter le flux d'informations sur les questions importantes liées au changement climatique et à la durabilité en établissant des obligations d'information basées sur le référentiel mondial. Un pays appuie sa décision d'adopter les normes sur les points de vue des investisseurs, des entreprises, de la société et des gouvernements au regard des possibilités et risques liés aux changements climatiques et à la durabilité dans l'ensemble de l'économie.</p>	<p>(i) Le pays poursuit-il des objectifs politiques nationaux ou plus larges liés à la durabilité, à l'action climatique et à la transformation économique qui pourraient être soutenus par l'adoption, et éventuellement le développement, du référentiel mondial ?</p> <p>(ii) Si la réponse au point (i) est positive, quels seront ces objectifs et ces politiques ?</p>

## Section 4 – Consignation des aboutissants justifiant l’adoption des normes

Un pays qui s’appuie systématiquement sur l’*Outil de raisonnement à l’intention des pays*, en évaluant les questions à examiner et les points de décision associés à chaque domaine bénéficiant de l’adoption des normes, devrait disposer de tous les éléments nécessaires pour élaborer un raisonnement complet justifiant l’adoption ou autre utilisation des normes ISSB. Les différents domaines bénéficiant de l’adoption des normes et leurs interactions mutuelles se renforcent automatiquement les uns les autres et permettent ainsi aux pays d’établir des raisons solides et bien étayées qui peuvent inclure les perspectives des différentes parties prenantes impliquées dans le processus d’adoption de la réglementation. Un pays donné peut également juger utile de consigner les avantages les plus significatifs qu’il souhaite tirer de l’adoption ou autre utilisation des normes de l’ISSB. L’identification des avantages visés les plus significatifs du pays concerné peut constituer la base de l’articulation externe de son raisonnement et fournir la base de ses décisions dans le processus ultérieur d’élaboration de la feuille de route.

Le tableau 4 propose un modèle de structure possible pour la consignation des raisons justifiant l’adoption des normes. À l’aide de la liste de vérification figurant dans le tableau, un pays peut envisager de sélectionner :

- un motif principal et un motif secondaire parmi les catégories d’avantages les plus importants ; et
- les trois à cinq avantages visés les plus significatifs découlant des éléments détaillés de ces catégories.

**Tableau 4 – Consignation des aboutissants justifiant l’adoption des normes**

<b>Étape 1 – Sélection d’un motif principal et d’un motif secondaire</b>	Renforcer les marchés de capitaux en éclairant la prise de décision des investisseurs en matière d’allocation de capital.	Améliorer le rapport coûts-efficacité pour les entreprises.	Permettre aux pays d’accéder à d’autres avantages résultant de l’utilisation du référentiel mondial d’informations financières à fournir en lien avec la durabilité, le cas échéant.
<b>Étape 2 – Sélectionner les trois à cinq avantages visés les plus significatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Renforcer la transparence pour permettre la prise de décisions d’investissement plus éclairées grâce à une évaluation et un chiffrage plus précis des possibilités et risques</li> <li>(ii) Soutenir le développement des marchés de capitaux d’un pays en facilitant l’accès au capital, en réduisant le coût du capital et en encourageant les investissements directs étrangers</li> <li>(iii) Favoriser la protection des investisseurs et atténuer le greenwashing</li> <li>(iv) Promouvoir un système financier plus résilient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Améliorer le rapport coûts-efficacité pour les entreprises grâce à l’uniformisation des obligations d’information</li> <li>(ii) Améliorer l’efficacité en s’alignant sur les normes internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Renforcer l’architecture des marchés financiers, y compris l’architecture de la finance durable</li> <li>(ii) Approche modulaire : les pays peuvent choisir de s’appuyer sur le référentiel mondial pour atteindre leurs propres objectifs en matière d’informations à fournir tout en continuant à bénéficier des avantages du référentiel mondial</li> <li>(iii) Renforcer la compétitivité du commerce mondial tout au long de la chaîne d’approvisionnement</li> <li>(iv) Soutenir des objectifs politiques nationaux et internationaux plus larges</li> </ul>

---

## Annexe – Références

Ferreira, C, Rozumek, D L, Singh, R, Suntheim, F, *Strengthening the Climate Information Architecture*, FMI, 2021, <https://www.imf.org/en/Publications/staff-climate-notes/Issues/2021/09/01/Strengthening-the-Climate-Information-Architecture-462887>.

Conseil de stabilité financière (CSF), *FSB Roadmap for Addressing Climate-Related Financial Risks*, FSB, 2021, <https://www.fsb.org/uploads/P070721-2.pdf>.

Fonds monétaire international (FMI), *Global Financial Stability Report—Financial and Climate Policies for a High-Interest-Rate Era*, FMI, 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/GFSR/Issues/2023/10/10/global-financial-stability-report-october-2023>.

Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), *Objectives and Principles of Securities Regulation*, IOSCO, 2017, <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/ioscopd561.pdf>.

OICV, *Report on Sustainability-related Issuer Disclosures*, IOSCO, 2021, <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD678.pdf>.

Ce document ne fait pas partie des normes IFRS et n'ajoute ni ne modifie les exigences des normes en question. Il a été élaboré pour aider les parties prenantes à comprendre nos normes. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de l'International Accounting Standards Board, de l'International Sustainability Standards Board ou de la Fondation IFRS. Ce document ne saurait être considéré comme un conseil professionnel ou d'investissement.

### Droit d'auteur © 2025 Fondation IFRS

**Tous droits réservés.** Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Aucune partie de cette publication ne peut être traduite, réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ou par tout moyen électronique, mécanique ou autre, connu ou inventé à l'avenir, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou dans tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite préalable de la Fondation IFRS.

La Fondation possède des marques déposées dans le monde entier, notamment « IAS® », « IASB® », le logo « IASB® », « IFRIC® », « IFRS® », le logo « IFRS® », « IFRS pour les PME® », le logo de l'IFRS « IFRS pour les PME® » le « Hexagon Device », « International Accounting Standards® », « International Financial Reporting Standards® », « NIIF® », « SIC® », « ISSB™ » et « SASB® ». De plus amples informations sur les marques commerciales de la Fondation sont disponibles sur demande auprès de la Fondation.

La Fondation IFRS est une société à but non lucratif régie par la General Corporation Law de l'État du Delaware, aux États-Unis, et opère en Angleterre et au Pays de Galles en tant que société d'outre-mer (numéro d'entreprise : FC023235) dont le siège est à Londres.